Un projet pour Begnins

Autor(en): **Chemetov, Paul / Huidobro, Borja / Friedli, Jean-Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **64 (1991)**

Heft 1

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-129146

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

UN PROJET POUR BEGNINS

Depuis 1983, les propriétaires du secteur de Persières à Begnins étudient l'aménagement de leurs terrains. Au début de l'année 1988, J.P Friedli, représentant un groupe de dix propriétaires de parcelles, proposait à Paul Chemetov et Borja Huidobro de mener une étude conjointe sur le plan de quartier de cette zone. Ce projet, soumis au Conseil Communal de Begnins, était adopté à l'unanimité le 28 juin 1988, et ratifié par le Conseil d'Etat en décembre 1988.

Quelles en étaient les grandes lignes? Begnins, commune viticole située sur les plateaux qui dominent le lac Léman, proche de Genève, est soumise à la pression urbaine de cette métropole.

Les photos aériennes montrent bien que l'ancien noyau villageois se perd dans l'étendue du sol occupé par les villas, qui s'implantent suivant des logiques qui ne sont pas celles du lieu. Si pendant longtemps cette tendance ne soulevait pas question, l'évolution des mentalités et des modes de vie amène aujourd'hui à une vision d'un nouvel équilibre nécessaire.

La poursuite de l'ancienne urbanisation par le coût foncier et de construction des grandes villas établit aujourd'hui une barrière financière au logement des classes moyennes, et à plus forte raison de milieux plus modestes. Le vieillissement des habitants des villas, le départ des enfants, la difficulté des reventes, sont des facteurs qui pèsent négativement sur la fréquentation des équipements publics de Begnins, en particulier des écoles.

Evoquons enfin les problèmes d'économie d'énergie et d'écologie (croissance des réseaux) générés par une extension en tache d'huile du village de Begnins.

Pour toutes ces raisons, il a paru nécessaire aux concepteurs de proposer un ensemble bâti concentré mêlant la location et la vente des appartements collectifs et individuels, laissant la place à l'artisanat, et réservant un équipement public : le bassin de natation situé au bout de la rue centrale de Begnins.

Les différents documents cartographiques montrent la logique de l'implantation qui vient conclure le groupement ancien de Begnins sur les pentes qui descendent vers la Serine. Un arc de petits collectifs vient confirmer la courbure de la route de Saint-Cergues.

L'implantation face au Bois de Chênes, qui assure des vues obliques vers le lac, a été conçue afin que les lignes d'acrotère et de faitage soient plus basses que le sol de la rue centrale de Begnins (cote 540).

Le schéma présenté s'inspire d'une logique territoriale qui, aujourd'hui dans toute l'Europe, fait le constat des erreurs de la construction des

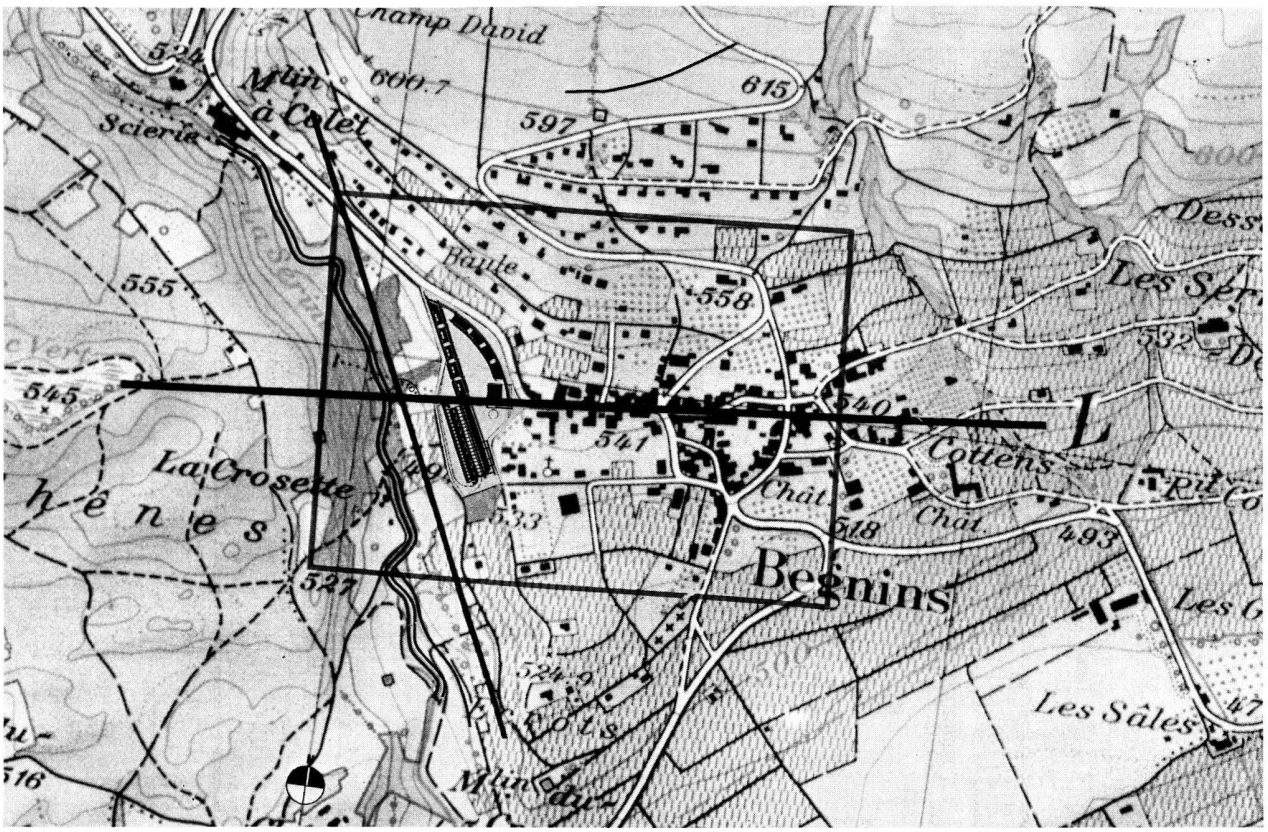

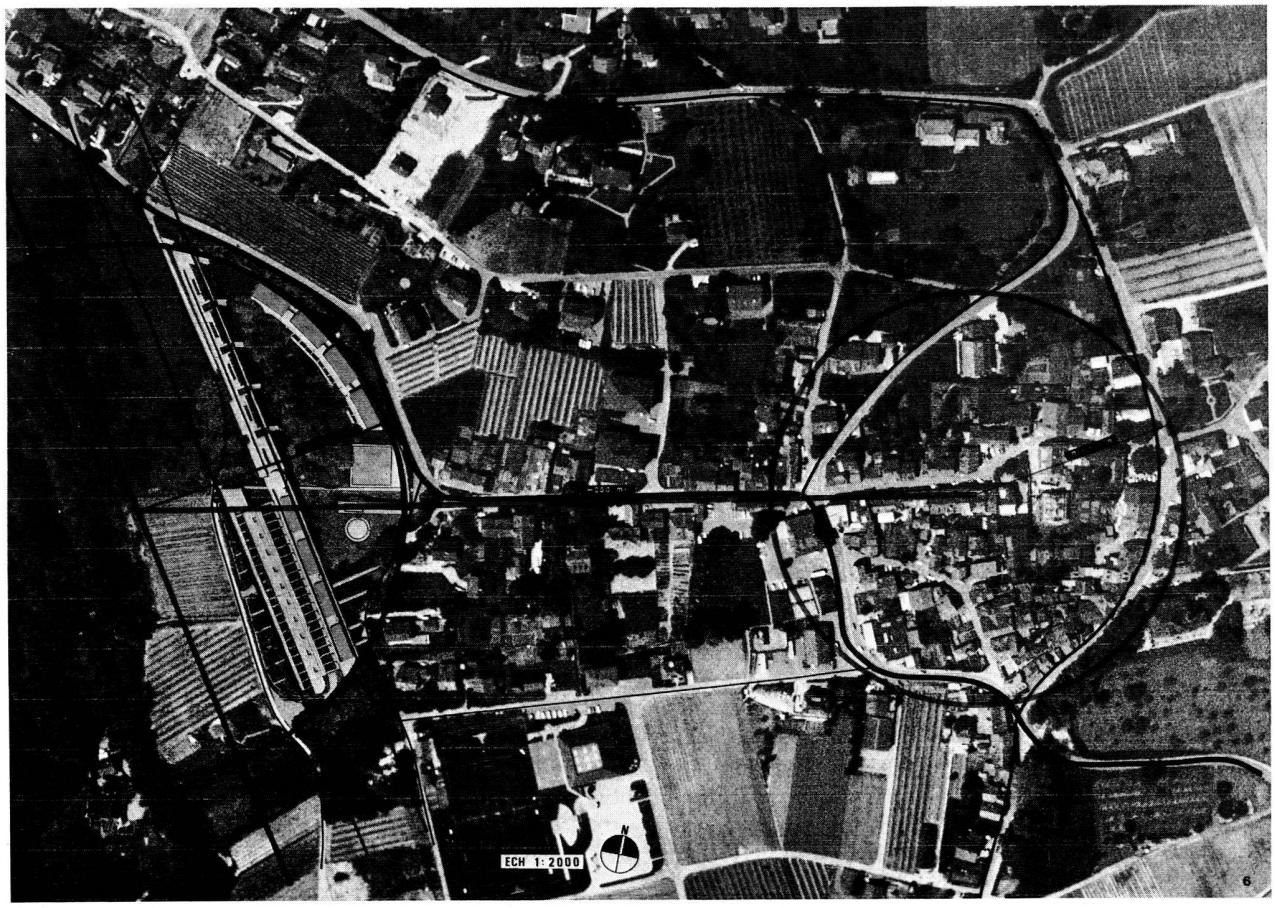

Plan masse

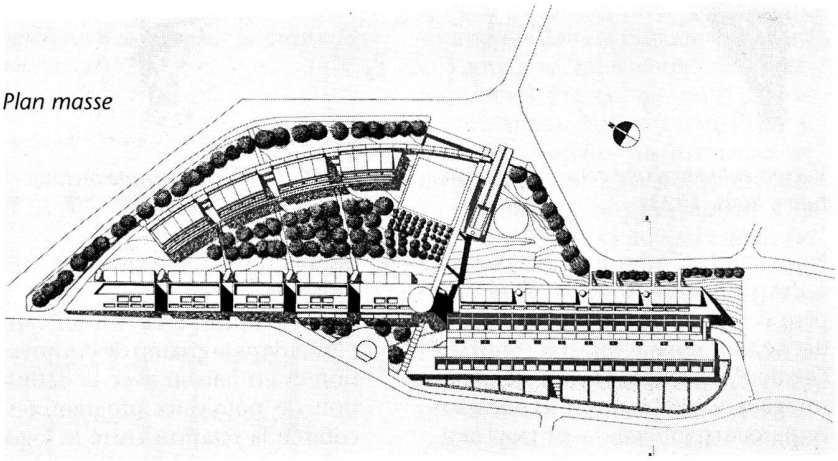

Coupe

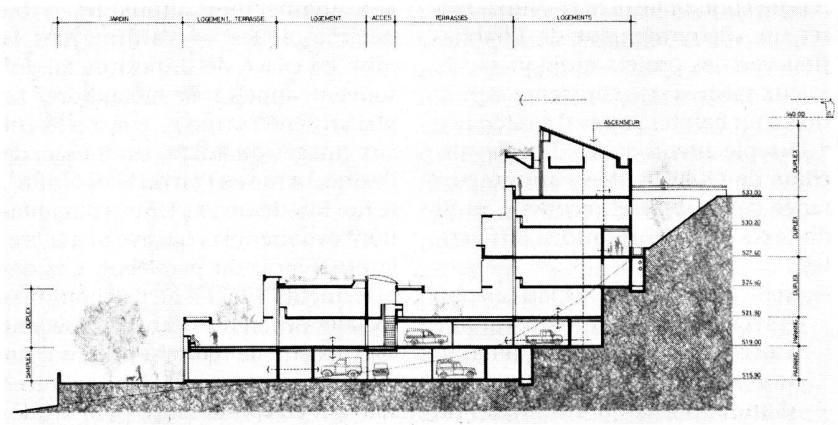

grands ensembles, comme des lotissements pavillonnaires.

Cette logique s'inscrit dans celle du site, et prolonge l'histoire urbaine de Begnins, préservant ses vignobles, tout en offrant à la commune le complément de population nécessaire à la gestion des équipements publics et à la survie des commerces locaux.

Le 19 septembre 1990, la municipalité nouvellement élue de Begnins, decidait de ne pas soumettre à enquête publique le projet.

Nous ne nions pas les mérites historiques de la ferme bernoise, mais nous ne pensons pas que la reproduction en grand nombre de ce modèle, dans des conditions d'implantation et de taille qui s'éloignent du type d'origine, puisse être une réponse à la construction souhaitée, dont quelques grands exemples suisses et européens ont établi les principes et démontré la validité.

Sept années de travail, de concertation et d'évolution des esprits, vont-elles être tenues pour négligeables?

Paul Chemetov, Borja Huidobro, Jean-Pierre Friedli